

Pour l'autorité Compétente par délégation L'an deux mille quinze,



le 10 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
06 février 2015

DATE d'AFFICHAGE
11 février 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	34
Votants :	36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Fabienne DUBOS, - Maryvonne TATARD, - M. Hervé MICHAUD.

Mme Fabienne DUBOS donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°10-2015 – ENFANCE-JEUNESSE – ALSH « VACANCES A LA CARTE » - CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DU TERRAIN DE MINI GOLF DE MUZILLAC

M. Bertrand ROBERDEL, vice-président en charge de l'Enfance Jeunesse, explique qu'une convention relative à l'utilisation du minigolf durant les vacances scolaires dans le cadre de l'ALSH « vacances à la carte » est à mettre en place entre l'Office Municipal de la Jeunesse de la commune de Muzillac et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Cette convention stipule notamment les engagements de chaque partie, mais aussi les périodes d'utilisation, à savoir deux semaines sur chacune des petites vacances (hiver, printemps et automne) et 8 semaines pour les vacances d'été. Elle fixe également le tarif d'utilisation à 120 € par année.

Cette convention est triennale : elle prend effet au 1er janvier 2015 et expire au 31 août 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative à l'utilisation du minigolf par l'ALSH « vacances à la carte » durant les vacances scolaires.
- **AUTORISE** le Président à signer ce document et en assurer la mise en œuvre.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le **11/02/15**
Le Président,

